

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

**Nombre de conseillers :** L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 10 OCTOBRE, à 20h12, le Conseil Municipal de la  
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
Présents : 11 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.  
Absents : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 03 OCTOBRE 2023  
Pouvoirs : 1  
Votants : 12 **PRESENTS** : Mmes BONNAT, DESIGAUD,  
Mrs ALVES, CHENE, CORMORECHE, COURTIAL (arrivé à 20H45), DELUNEL,  
DESCOMBES, DURAND, FLAMAND, PENEL.  
**ABSENTS EXCUSES** : A. TAMAIN (pv à V. DESIGAUD)  
**Secrétaire de séance** : J. DESCOMBES

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I. DELIBERATIONS**

- 1- Patrimoine : Vente des parcelles A865 et 868
- 2- Patrimoine : Achat lot H, issu de la division de la parcelle C676
- 3- Urbanisme: Délégation de compétence pour délivrer un permis de construire
- 4- Voirie : Dénomination du chemin de desserte Route de Beybleu
- 5- Association : Convention location des terrains de boules
- 6- Finances : Tarifs de livraison du matériel locatif

### **II. AUTRES DECISIONS ET AVIS**

- Voirie : Arrêts et abris de bus aux « Chabaudières »
- Association : Clôture des terrains de boules du bas
- Restaurant scolaire : Approbation du règlement intérieur

### **III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

### **IV. INFORMATIONS & DIVERS**

Le compte rendu du 05 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des votants, après :

- la suppression au paragraphe « autres décisions et avis » du point 2.
- la modification au paragraphe « commission affaires scolaires et périscolaires – Cantine » les parents ont manifesté par quelques parents ont manifesté.
- la modification au paragraphe « commission intercommunalité » mobilité di territoire par mobilité du territoire

## **I. DÉLIBÉRATIONS**

### **1. PATRIMOINE : VENTE DES PARCELLES A865 ET A868**

Reporté au prochain conseil.

## **2. PATRIMOINE : ACHAT DU LOT H, ISSU DE LA DIVISION DE LA PARCELLE C676 (N°2023-51) Arrivée de JL. COURTIAL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mmes Baille par leur courrier du 01 Septembre 2023, propose la cession à l'euro symbolique, au profit de la Commune, du lot H, issu de la division de la parcelle C676, d'une superficie de 19 ca, sis Route de Beybleu et de prendre en charge les frais de notaire.

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition de cession.

Monsieur le Maire, Patrice FLAMAND, acquéreur à titre personnel d'une parcelle issue de cette division, se retire du vote,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants**

- **APPROUVE l'achat du lot H, issu de la division de la parcelle C676, d'une superficie de 19 ca, sise Route de Beybleu, pour une cession à l'euro symbolique**
- **DECIDE de ne pas prendre en charge les frais de notaire.**
- **LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette opération et notamment de signer l'acte correspondant auprès de l'Etude Rassion de Châtillon-sur-Chalaronne, et le cas échéant, auprès du Notaire du propriétaire**

## **3. URBANISME : DELEGATION DE COMPETENCE POUR DELIVRER UN PERMIS DE CONSTRUIRE (N°2023-52)**

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur et Madame Patrice FLAMAND ont déposé une demande de permis de construire référencée n° PC 00108323V0014 et d'autres à venir, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue des phases d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Georges CHÊNE à cet effet ;

Monsieur le Maire, Patrice FLAMAND se retire du vote,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants:**

- **PREND ACTE du dépôt par Monsieur et Madame Patrice FLAMAND d'une demande de permis de construire référencée n°PC 00108323V0014 et d'autres à venir pour finaliser la construction ;**
- **DESIGNE Monsieur Georges CHÊNE en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue des phases d'instruction.**

## **4. VOIRIE : DENOMINATION DU CHEMIN DE DESSERTE ROUTE DE BEYBLEU**

Reporté au prochain conseil.

## **5. ASSOCIATIONS : CONVENTION LOCATION DES TERRAINS DE BOULES**

Reporté au prochain conseil.

## **6. FINANCES : TARIFS DE LIVRAISON DU MATERIEL LOCATIF (N°2023-53)**

**VU** les arrêtés 07/96 du 14 Novembre 1996 portant institution d'une régie de recettes pour la location de la caisse réfrigérante et 08/96 du 15 Novembre 1996 portant nomination du régisseur de recettes pour l'encaissement des redevances correspondantes ;

**VU** l'arrêté 04/03 du 10 Février 2004 modifiant le régisseur et certaines conditions de la régie

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 27 Janvier 2006, autorisant la modification de régie de la caisse réfrigérante, qui sera complétée par du matériel divers de fêtes, et définissant les tarifs et conditions de location ;

**VU** l'arrêté 06/03 du 14 Février 2006 modifiant le libellé de la régie,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2022, intégrant le véhicule réfrigéré dans la régie location matériel communal.

Considérant les personnes n'ayant aucun moyen de transport pour récupérer et rapporter le matériel ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place un tarif de livraison du matériel locatif par les agents techniques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

- **INTEGRE** une participation financière dans la régie location matériel communal.
- **FIXE** le tarif de la livraison à 30 euros par déplacement (aller ou retour) sur la commune de Chaneins ou 60 euros la livraison et la réception (aller et retour). Des personnes devront être présentes pour charger et décharger le matériel loué ;
- **LAISSE LE SOIN** à Monsieur le Maire d'en informer la population, la Trésorerie de Châtillon Sur Chalaronne et la Mairie de Valeins.

## **II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS**

**Voirie : Arrêts et abris de bus aux « Chabaudières » (DD):** La Région met à disposition les abris bus. Les dalles et terrassements sont à la charge de la commune. La société Aintégra propose ses services pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 400€ TTC. Les élus valident à l'unanimité.

**Associations : Clôture des terrains de boules du bas (GP):** Mr Lacondemine, président du club Boules, demande que les terrains de boules du bas soient fermés. La majorité des élus ne sont pas favorables. Néanmoins la décision est reportée puisqu'une réflexion est en cours sur l'aménagement des alentours.

**Restaurant scolaire (PF et VB) :** Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des élus.

### **III-COMPTÉ RENDU DES RÉUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

Commission Affaires Scolaires et Péri-scolaires : NEANT

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports

- Bibliothèque (GP) De nouveaux bénévoles se sont fait connaître.
- Associations (GP) : Suite à la réunion avec les présidents des classes le 01/10, le compte-rendu a été envoyé aux associations. Réunion commission association fixée au 17/10 à 19H pour avancer sur la charte. (VD) Le nouveau bureau du comité des fêtes va se mettre en place.

Commission Information Communale : NEANT

Commission Bâtiments – Patrimoine :

- Nouvelle Salle des fêtes (PF) : L'agence départementale d'ingénierie a transmis une nouvelle estimation pour un montant de 804 000 € HT pour les travaux. La capacité du bâtiment passant à 180 personnes. La consultation pour la maîtrise d'œuvre est relancée en marché public. Le choix du lauréat se portant à début février 2024

Commission Développement Economique-Commerce : NEANT

Commission Finances-Fiscalité-Personnel :

- Finances (PF) : Résumé de la réunion avec la trésorerie du 3/10. La CAF nette est négative, les dépenses de fonctionnement sont en hausse sur les 2 derniers exercices mais bonne trésorerie suite à la vente des terrains du futur lotissement. En attente de voir si possible d'intégrer le budget commerces dans le budget principal. (VB) L'école demande si, il est possible d'avancer d'un an la subvention pour une classe verte, qui se déroulerait sur 4 jours avec tous les élèves du CP au CM2. Devis a 16 000 € sans le transport. Demande de subvention à mettre au budget 2024.

Commission Intercommunalité : NEANT

Commission Urbanisme & Environnement :

- Maison Caraud : Suite au procès-verbal d'abandon, un rendez-vous a été fixé avec Mr Caraud Laurent, le lundi 16 octobre à 17H

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau : NEANT

### **IV – INFORMATIONS & DIVERS**

NEANT

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		M. Jérôme DESCOMBES	

La séance est levée à 23H35.